



DOSSIER D'ADOPTION BURKINA

Date de dernière mise à jour : 05/07/10

Si vous souhaitez nous confier la légalisation et la sur légalisation de vos dossiers d'adoptions, veuillez nous adresser votre dossier en un seul exemplaire accompagné d'un chèque global de règlement à l'ordre de VSI à l'adresse suivante :

VSI Service Légalisation – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine

DOCUMENTS A FOURNIR

La mairie doit impérativement noter le nom et la qualité du signataire quelque soit la mention apposée sur chaque document

Intitulé du document	Informations utiles
2 Lettres de motivation pour lesquelles nous achèterons les timbres fiscaux burkinabés	Vous devez y faire porter par votre mairie la mention : « <i>Vu pour certification de la signature de : (votre nom ou les 2 pour un couple)</i> »
Agrément / Enquête sociale / Enquête psychologique	Vous devez nous adresser les originaux ou des copies certifiées conformes par le Conseil Général ou la Mairie de votre ville Ne pas faire de copie de copie
Certificats médicaux ou certificat de stérilité	Vous devez faire légaliser ces documents par l'Ordre Nationale des Médecins ou faire légaliser la signature du praticien par la Mairie qui doit apposer la mention : « <i>Vu pour certification de la signature de (nom du médecin)</i> »
Attestations d'employeur, fiche de paie ou avis d'imposition	Copies certifiées conformes par la Mairie de votre domicile
Extrait de casier judiciaire (1 par adulte)	Nous adresser un original de moins de 3 mois
Justificatifs de domicile	Fournir une quittance de loyer (copie certifiée conforme par la Mairie de votre domicile) Ou Attestation du notaire (cette attestation doit comporter la Marianne, le cachet commercial du notaire ne suffit pas) Vous pouvez rencontrer des difficultés pour obtenir l'attestation notariale revêtue de la Marianne. Dans ce cas de figure précisez à votre notaire que la lettre circulatoire n° 1012 du Conseil supérieur de la Magistrature autorise cette procédure pour les actes sous seing privé, destinés à être produits à l'étranger
Autre infos	Tous les tampons et mentions doivent figurer sur la page imprimée. Une certification apposée au verso d'un document, s'il est vierge, est refusée Toute copie comporter la mention : « <i>Copie certifiée conforme à l'original présenté le ...</i> » Toute légalisation de signature doit comporter la mention : « <i>Vu pour certification de la signature de (nom du médecin)</i> »

Coût par document : 2 €
0.60 € pour les timbres fiscaux burkinabés
Prestation VSI : + 50 €
Retour des documents : 33,50 € par Chronopost
Vous pouvez joindre une enveloppe timbrée au tarif
recommandé
Délai : 2 à 3 jours

N'omettez pas de nous indiquer sur le bon de commande joint votre adresse et un numéro de téléphone pour nous permettre de vous joindre en cas de problème.

Si le montant du chèque n'est pas exact nous ne bloquons pas le dossier. Nous réclamons la différence éventuelle ou remboursons le trop perçu.

Nous vous souhaitons à tous bonne chance dans vos démarches

Le service adoption : Christine et Max

BON DE COMMANDE
Joindre en 2 exemplaires à votre dossier

NOMS :
PRENOMS :
ADRESSE :

Tél. :
Fax :

Société VSI
19/21 avenue Joffre
93800 Epinay sur Seine

Le

A l'attention du Service ADOPTIONS

Veillez trouver ci-joint un dossier d'adoption à faire légaliser et sur légaliser au Consulat du BURKINA

Dossier

Ce dossier est composé de : _____ documents

D'un chèque de règlement de : _____ €

Tiré sur la banque : _____

Retour

Je joins une enveloppe timbrée : oui non

Je souhaite que vous retourniez mon dossier

- à mon domicile : oui non
- à l'adresse suivante : _____

Cadre réservé à VSI

MAE Feuilles =
Burkina Feuilles =